Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121025-2012_A147-DE
Date de télétransmission : 14/11/2012
Date de réception préfecture : 14/11/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 OCTOBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A147

OBJET : Finances - Débat d'orientations budgétaires 2013 - Création d'un Budget Annexe des Transports publics urbains

Le 25 octobre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy, Chemin des Vertus à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri – AGOPIAN Jacques – ALBERT Guy – AMIEL Michel – ARNAUD Christian – BABULEAUD Jean-Pierre – BARBAT-BLANC Odile – BARRET Guy – BELLUCCI Angélique – BENNOUR Dahbia – BENON Charlotte – BERNARD Christine – BLAIS Jean-Paul – BONFILLON Jean – BORDET André – BOULAN Michel – BOUTILLOT Guy – BOYER Michel – BRAMI Helliot – BRAMOULLÉ Gérard – BRUNET Danièle – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis - CASSAN René – CATELIN Mireille – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CHEVALIER Eric - CHORRO Jean – CIOT Jean-David – CONTE Marie-Ange – CRISTIANI Georges – CURINIER Erick – DAGORNE Robert – DAVENNE Chantal – DE PERETTI François-Xavier – DECARA Yannick – DELAVET Christian – DELOCHE Gérard – DEMENGE Jean – DESCLOUX Odette – DEVAUX Pierre – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – DUCATEZ-CHEVILLARD Christine – DUFOUR Jean-Pierre – DUPERREY Lucien – FERAUD Jean-Claude – FERAUD Pierre – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARCIA Daniel – GARÇON Jacques – GARNIER Eliane – GASCUEL Jean – GERACI Gérard – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUEZ Daniel – GUINDE André – GUINIERI Frédéric – HAMARD OULMI Nadira – JAUME Emmanuelle – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LICCIA Marcel – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MARTIN Richard – MATAS Henri – MAURICE Jany – MICHEL Marie-Claude – MOINE Anne – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – MOUGIN Jacques – MOYA Patrick – MUSSET Alain – NICOLAOU Jean-Claude – ORCIER Annie – PATOT Gérard – PERRIN Jean-Claude – PIN Jacky – PIZOT Roger – PORTE Henri-Michel – QUARANTA Alain – RIVORY Olivia – ROUARD Alain – ROUGIER Jacques – ROUSSEL Jacques – SANGLINE Bruno – SANTAMARIA Danielle – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SILVESTRE Catherine – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TAULAN Francis - VALETA Marie-José – VENEL Gérard – VEYRUNES Bernard – VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : AREZKI Alain suppléé par MENGEAUD Julien - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric – MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André – MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur – POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à CONTE Marie-Ange - BAUTZMANN Marcel donne pouvoir à FILIPPI Claude – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BRAMI Helliot – BUCCI Dominique donne pouvoir à PATOT Gérard – DILLINGER Laurent donne pouvoir à DECARA Yannick – FENESTRAZ Martine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – FOUQUET Robert donne pouvoir à SILVESTRE Catherine – JONES Michèle donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - LOUIT Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle – MERGER Reine donne pouvoir à GERACI Gérard – MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri – MICHEL Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à GARÇON Jacques – NELIAS Mireille donne pouvoir à SLISSA Monique – OLLIVIER Arlette donne pouvoir à CHORRO Jean – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BENNOUR Dahbia – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BENON Charlotte – PIERRON Liliane donne pouvoir à TAULAN Francis – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MORBELLI Pascale - TERME Françoise donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle – TONIN Victor donne pouvoir à GALLESE Alexandre

Etai(en)t excusé(es) sans pourvoir : BUCKI Jacques – GOURNES Jean-Pascal – POITOU Frédéric – TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des Finances
Service de la programmation budgétaire
CB

02_1_04

CONSEIL DU 25 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Ressources/Finances

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2013 – Création d'un Budget Annexe des Transports Publics Urbains.
Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne le projet de création d'un Budget annexe des Transports Publics Urbains.
Ainsi, conformément aux dispositions législatives en vigueur, un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen et le vote de ce budget.

Exposé des motifs :

L'article L.2333-68 du Code général des collectivités territoriales précise que le versement transport, mis à la charge des entreprises pour le financement des transports en commun, est affecté au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement des transports publics urbains et des autres services publics qui, sans être effectués entièrement à l'intérieur du périmètre des transports urbains, concourent à la desserte de l'agglomération.

Ce versement peut également être affecté au financement des opérations visant à améliorer l'intermodalité transports en commun – vélo.
Les activités financées au moyen de cette ressource présentent un caractère industriel et commercial et doivent, par conséquent, être retracées au sein d'un budget spécifique dit « SPIC » (budget annexe de Services Publics à Caractère Industriel et Commercial) faisant application de l'instruction M43.
L'individualisation de ces opérations dans un budget spécifique permet ainsi de rendre compte de l'utilisation du versement transport.

Il vous est donc proposé la création d'un budget annexe relatif aux transports publics urbains à compter du 1er janvier 2013.

De son côté, le transport scolaire, dont le financement est régi par des dispositions particulières en application de l'article L.213-11 et suivants du Code de l'Education, constitue un service public administratif au regard de son objet et de son mode de financement. Il ne peut donc être financé par le versement transport et reste, de fait, intégré au budget principal.
Notons que le **coût réel** (recettes – dépenses) de fonctionnement de cette compétence transports scolaires est estimé à plus de **7M€** pour 2013.

1. LE FINANCEMENT DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

Les budgets des services à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les collectivités, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses (article L.2224-1 et suivants).
Il est donc interdit de prendre en charge dans le budget principal des dépenses au titre de ces SPIC, sauf exceptions relevant de l'article L.2224-2.

Les recettes finançant la section d'exploitation de ce budget annexe Transports Publics Urbains seront donc le versement transport (53 M€), les recettes perçues auprès des usagers (1,5 M€), les subventions publiques reçues (100K€), ainsi que les redevances liées aux parking (200 K€).
Notons que les recettes devraient évoluer très faiblement (1%) par rapport à 2012 car la principale ressource (le Versement transport) est fortement corrélée à la conjoncture économique.

Concernant la section d'investissement, des subventions devraient être versées à hauteur de 5 M€ ; il s'agit de participations financières de la Région (contrat de développement régional) et du département (convention avec le Conseil Général des Bouches du Rhône) pour les opérations gare routière d'Aix, pôle d'échanges du plan d'Aillane et parc relais Krypton.

2. LES DEPENSES FIGURANT DANS LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

En fonctionnement :

Les dépenses figurant dans ce budget annexe (hors charges de personnel) seront les suivantes :

- le coût de fonctionnement des services de transport, et notamment des lignes de bus régulières -- **38 M€** --
- Les participations de la CPA à différents organismes et autorités organisatrices, notamment au SMITEEB, CG13 et au Syndicat Mixte des Transports des Bouches du Rhône -- **8 M€** --
- Billetique, billetterie et l'information voyageurs -- **1 M€** --
- La gestion des parcs relais -- **0,1 M€** --

Par ailleurs, les charges de personnel sont évaluées à 2 M€.
Il convient également de prévoir des crédits (200 K€) au titre des remboursements de frais à la collectivité de rattachement. Ceux-ci correspondent aux dépenses assurées par le budget principal pour le compte du budget annexe.

En investissement :

Les opérations proposées sont les suivantes :

- En matière d'infrastructures de déplacements : la gare routière d'Aix (5M€), les pôles d'échange de Plan d'Aillane (4,5 M€) et de Pertuis (1 M€), les parcs relais Malacrida (5M€) et Krypton (13 M€), la réalisation du Bus à Haut Niveau de Services (1M€) et l'aménagement de couloirs de bus (3M€).

- En matière de transports : la finalisation de l'opération billetique (0,5M€) et les études relatives au futur système d'aide à l'exploitation du réseau et à l'information des voyageurs (0,3M€).

- - - - - - - - - - - - - - - - -

L'offre de transports urbains s'est fortement accrue au cours de ces dernières années sur notre territoire.

Par ailleurs, les décisions prises récemment en matière d'investissement sur les réseaux de transport auront un impact fort sur le coût du service, et donc sur l'équilibre financier de notre communauté d'agglomération.

Dans ce contexte, l'individualisation au sein d'un budget annexe de toutes les recettes et dépenses liées à l'exercice et au renforcement de la compétence transport facilitera la connaissance des enjeux financiers.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 ;
VU l'avis de la Commission des Finances du 24 septembre 2012;
VU l'information du Bureau communautaire du 11 octobre 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'orientations budgétaires 2013 relatif à la création du Budget Annexe des Transports Publics Urbains.

2012_A147

OBJET : Finances - Débat d'orientations budgétaires 2013 - Création d'un Budget Annexe des Transports publics urbains

---

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

14 NOV. 2012